



## *Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain*

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## **AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier, qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain sera tenue le lundi 23 décembre 2024, et ce, à 18h30 au 22 chemin de l'Arc-en-ciel à Notre-Dame-de-Pontmain.

Au cours de cette séance, les sujets suivants seront traités :

- Acceptation des chemins de la Montérégie, des Contes, et du Lac à Roger, en vue de débiter la période de probation tel que prévu au règlement 309-1-2021.

\*\*\*\*\*

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

\_(Signé)\_\_\_\_\_

Robert Leclair

Directeur général/greffier-trésorier